

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2024**  
**Délibération n° DE\_2024\_045**

Le 2 septembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de BOURDEAUX, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, ARNEPHY Delphine, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie, TURC Jack, VANDERNOOT Noémie

Absents excusés : BELLE Mickaël (pouvoir à DIDIER Thierry), DESSUS Jean-François (pouvoir à PEYSSON Catherine), BOMPARD Jocelyne (pouvoir à TERROT Stéphanie), HERMANT Marie-Odile (pouvoir à BRUN Mireille)

Absent : MASNATA Mallauray

Secrétaire : VANDERNOOT Noémie

---

**OBJET : Conventions avec Ardèche Drôme Numérique (ADN) relatives au déploiement du réseau public de fibre optique sur les propriétés communales**

Le Maire rappelle que par délibération n°DE\_2024\_026 du 08 avril 2024, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer les conventions avec ADTIM FTTH, mandaté par ADN, pour le déploiement du réseau de fibre optique en domaine privatif de la commune.

De nouvelles conventions sont à signer avec le syndicat mixte ADN dans le cadre du déploiement du réseau de fibre optique ;

- Une convention d'autorisation d'accès liée à l'utilisation d'une servitude ou d'un droit de passage existant pour le déploiement d'un câble de fibre optique quartier le Rastel (parcelles cadastrées section A n° 114 et 116)
- Une convention portant sur le déploiement de câbles de fibre optique à l'extérieur des murs ou en façades d'immeuble (Parcelles cadastrées section F n°48, 176, 199 et 350) qui concerne les bâtiments de la mairie, du coulard, de la maison Volpelière et de l'immeuble SOLIHA et CRIC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

**AUTORISE** Le Maire à signer toutes conventions relatives au déploiement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) concernant les biens de la commune de Bourdeaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
T. DIDIER

